

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) LE MERCREDI PENDANT LA PERIODE SCOLAIRE

### NOUVEAU SERVICE A COMPTER DU 5 SEPTEMBRE 2018 !

La fin des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) prévue à la rentrée prochaine 2018-2019 a pour conséquence la suppression des cours dans les deux écoles plénaltaises le mercredi matin. La commune proposera un service de centre de loisirs le mercredi à partir du 5 septembre 2018 à tous les enfants plénaltais ou scolarisés à Plaine-Haute âgés de 3 à 11 ans.

**L'organisation et les tarifs décrits ci-après sont fixés jusqu'au 31/12/2018.** A l'issue de cette période expérimentale courant de septembre à décembre 2018 et au vu notamment de la fréquentation du service, l'organisation de l'accueil sera amenée à évoluer. Vous serez informés de cette évolution en fin d'année 2018.

### Modalités d'accueil

L'accueil de loisirs sera ouvert le mercredi pendant la période scolaire.

De 9h à 12h, l'accueil sera assuré par des agents communaux au Courtil des mômes situé route de la Porte Champagne. Un service de garderie sera proposé de 7h30 à 9h par les agents communaux.

La prise en charge des enfants inscrits à la journée sera assurée par les animateurs de la MJC de Quintin à 12h. Le déjeuner sera servi au restaurant scolaire et sera encadré par les animateurs de la MJC. L'accueil se poursuivra au Courtil des mômes avec la même équipe d'animation jusqu'à 17h30. Un service de garderie sera également proposé de 17h30 à 18h30 par la MJC.

### Modalités d'inscription

#### Inscription administrative

L'inscription est effective uniquement lorsque la mairie est en possession du dossier complet de l'enfant. Les représentants légaux doivent pour cela fournir obligatoirement les pièces suivantes :

- la fiche d'inscription aux services périscolaires et extrascolaires dûment complétée
- La fiche d'inscription accueil de loisirs mercredi (MJC) dûment complétée
- La fiche sanitaire de liaison dûment complétée (une par enfant)
- L'attestation du quotient familial CAF ou MSA actualisé
- Pour les personnes qui ne dépendent pas du régime CAF ou MSA, l'avis d'imposition de l'année en cours
- L'attestation de responsabilité civile de l'année en cours

☛ En l'absence de transmission du n° allocataire CAF ou MSA ou de l'attestation du quotient familial actualisé, la famille se verra facturer le tarif correspondant à la tranche de quotient familial le plus élevé.

Cette inscription est indépendante de l'inscription de présence.

### Inscription de présence

Toute inscription implique un engagement de la part des responsables légaux.

Pour des raisons d'organisation liées au fonctionnement général de l'accueil de loisirs (personnel d'encadrement, réservation des repas...), les familles doivent obligatoirement inscrire leur enfant en renseignant la fiche de présence par cycle (couleur jaune).

L'inscription devra être enregistrée à la mairie **au plus tard le lundi soir (17h30) pour le mercredi.**

### **Modalités de facturation**

La facturation sera établie à terme échu (mois M+1 pour un service fréquenté durant le mois M).

Le règlement du service (accueil de loisirs du matin exclusivement) peut s'effectuer soit :

- Par règlement par chèque (ou espèces) auprès du service administratif de la mairie
- Par prélèvement automatique
- Par tickets CESU

La MJC de Quintin facturera directement la famille qui utilisera le service l'après-midi.

### **Modalités tarifaires**

Afin de permettre l'accès aux loisirs à tous les enfants, une tarification modulée en fonction des ressources des familles a été fixée.

La formule de calcul est basée sur le quotient familial CAF ou MSA.

*Délibération n°2018056 du 25 juin 2018*

Tarifs	Tranche de quotient familial	½ journée	Journée		
		½ journée sans repas (matin = commune)	Total journée	dont Matin (commune)	dont Après-midi avec repas (MJC)
<b>Tarif 1</b>	QF ≤ 512	4,50€	9€	1,50€	7,50€
<b>Tarif 2</b>	513 < QF ≤ 1000	5,50€	11€	2,50€	8,50€
<b>Tarif 3</b>	1001 ≤ QF ≤ 1260	6,50€	13€	3,50€	9,50€
<b>Tarif 4</b>	QF > 1260	7,00€	14€	3,50€	10,50€

**NB : Pour les enfants inscrits à la journée, la commune prend à sa charge la différence de tarif afin de ne pas pénaliser les familles.**

#### Exemples :

.Un enfant inscrit uniquement le matin sera facturé par la commune 4,50€ (Si QF < 512)

.Un enfant inscrit la journée sera facturé 9€ au total (si QF < 512) soit 1,50€ par la commune et 7,50€ par la MJC de Quintin.

## Récapitulatif

Service à Plaine-Haute (au Courtil des mômes) jusqu'au 31/12/2018

Accueil de loisirs mercredi matin	Accueil de loisirs mercredi après-midi
Géré par la commune	Géré par la MJC de Quintin
9h-12h (avec garderie de 7h30 à 9h)	12h- 17h30 (avec garderie de 17h30 à 18h30)
Facturation par la commune	Facturation par la MJC de Quintin
Le tarif comprend la garderie et l'accueil de loisirs	Le tarif comprend la garderie et l'accueil de loisirs

### Dossier administratif

	Inscription à la cantine et/ou à la garderie	Inscription à la cantine et/ou à la garderie et à l'accueil de loisirs	Inscription à l'accueil de loisirs
<b>Documents à renseigner et à rendre à la <u>mairie</u></b>	<input type="checkbox"/> La fiche d'inscription aux services périscolaires et extrascolaires	<input type="checkbox"/> La fiche d'inscription aux services périscolaires et extrascolaires	<input type="checkbox"/> La fiche d'inscription aux services périscolaires et extrascolaires
	<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance	<input type="checkbox"/> La fiche sanitaire de liaison dûment complétée (par enfant)	<input type="checkbox"/> La fiche sanitaire de liaison dûment complétée (par enfant)
		<input type="checkbox"/> La fiche d'inscription accueil de loisirs du mercredi (MJC) dûment complétée	<input type="checkbox"/> La fiche d'inscription accueil de loisirs du mercredi (MJC) dûment complétée
		<input type="checkbox"/> L'attestation du quotient familial CAF ou MSA actualisé <i>(Pour les personnes qui ne dépendent pas du régime CAF ou MSA, l'avis d'imposition de l'année en cours)</i>	<input type="checkbox"/> L'attestation du quotient familial CAF ou MSA actualisé <i>(Pour les personnes qui ne dépendent pas du régime CAF ou MSA, l'avis d'imposition de l'année en cours)</i>
		<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance	<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance
		<input type="checkbox"/> Fiche de présence par cycle	<input type="checkbox"/> Fiche de présence par cycle

**Dossier complet à remettre impérativement en mairie pour le vendredi 6 juillet 2018 au plus tard (y compris les éléments administratifs pour la MJC)**